

Communiqué

Versement des paiements d'avril du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

Ottawa, le 5 avril 2005... L'Agence du revenu du Canada (ARC) verse aujourd'hui les paiements d'avril du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH). Les personnes qui font déposer le crédit directement dans leur compte dans un établissement financier peuvent s'attendre à toucher leur paiement dès aujourd'hui.

Les personnes qui reçoivent leur paiement par la poste peuvent s'attendre à le recevoir dans un délai de 10 jours ouvrables. S'ils ne l'ont pas reçu le 19 avril, ils devraient communiquer avec le service des Renseignements sur le crédit pour la TPS/TVH, au **1 800 959-1954**. Ce service est offert en semaine, de 8 h 15 à 17 h, heure locale.

Ce trimestre, l'ARC prévoit envoyer des paiements du crédit pour la TPS/TVH totalisant plus de 780 millions de dollars à plus de 8,6 millions de particuliers au Canada.

Les paiements du crédit pour la taxe de vente de la Saskatchewan sont inclus dans le paiement d'avril 2005 du crédit pour la TPS/TVH.

Pour recevoir le prochain versement trimestriel du crédit pour la TPS/TVH en juillet 2005, les particuliers doivent produire leur déclaration de revenus et de prestations de 2004 en prenant soin de remplir, à la première page, la section réservée à la demande du crédit pour la TPS/TVH.

Les personnes qui déménagent devraient en informer l'ARC sans délai, pour éviter que leurs paiements du crédit pour la TPS/TVH soient interrompus. Cela s'applique aussi aux personnes qui utilisent le dépôt direct, même si les renseignements concernant leur compte ne changent pas. Le service Changements d'adresse en ligne de l'ARC facilite beaucoup les changements d'adresse. Ce service est disponible sur Internet à **www.cra-arc.gc.ca/mondossier**.

On peut obtenir des renseignements généraux sur le crédit sur la TPS/TVH en téléphonant au SERT (Système électronique de renseignements par téléphone) de l'ARC, au **1 800 267-6999**, ou en visitant le site Web de l'ARC à **www.cra-arc.gc.ca/prestations**.

Un **document d'information** contenant de plus amples renseignements sur le crédit pour la TPS/TVH est disponible sur notre site internet.

